

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2358

26 septembre 2008

SOMMAIRE

Agence de Voyages Le Palmier S.à r.l.	113148	Liberty Ermitage European Absolute Fund	
Ausinium S.A.	113154	Meantime S.A.	113180
Australian Mining Finance Luxembourg S.A.	113139	Merina S.à r.l.	113141
Australian Mining Finance Luxembourg S.A.	113139	MILLA Holding S.A.	113139
Bijouterie D.M. S.à r.l.	113143	Norwin Group S.A.	113147
Borletti Group High S.C.A.	113138	Ocean Breeze Finance S.A.	113140
Breeze Finance S.A.	113139	Orion International Investments (OII) S.A.	113184
Brendan Investments	113175	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A.	113146
Brenntag FinanceCo II	113181	Ravago S.A.	113144
British Blu Holding S.A.	113147	Reisch-Thiry S.à r.l.	113147
CRC Breeze Finance S.A.	113140	RepcO 11 S.A.	113145
Delphinus S.à r.l.	113142	RepcO 18 S.A.	113143
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.	113154	RepcO 19 S.A.	113143
Dynamics Informatique Sàrl et Cie	113152	RepcO 2 S.A.	113153
Eden International OfficeCenter S.à r.l.	113142	Romanée Conté S.A.	113163
Eden International Retail Center S.à r.l.	113140	Romanée Conté S.A.	113169
EDEN LogCenter International S.à r.l.	113141	Sapphire Actipark 2 S.à r.l.	113141
Eni Pakistan (M) Limited	113145	Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.	113142
Ermitage European Absolute Fund	113153	Sapphire Ile de France 2 S.à r.l.	113140
Espaflux S.A.	113141	Sapphire Lyon 1 S.à r.l.	113142
EuroCore Property 3 S.à r.l.	113153	SHT Finance GmbH	113152
Fidibus S.A.	113145	Skyway Logistics S.à r.l.	113184
Frafala SCI	113149	Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA)	113146
Gyra Management S.A.	113138	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR	113152
Helarb Investments Partners (SCA) SI-CAR	113146	Taxis ARI S. à r.l.	113148
Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.	113170	Tredici S.A.	113146
Innamics Secs	113152	Vectis S.à r.l.	113183
International Investment and Patents S.A.	113138	Via Equitis a.s.b.l.	113144
Kalos International S.A.	113147	Voma S.à r.l.	113182
Karan S.A.	113174	Wanchaï Europe S.A.	113153
Lestrade International S.à r.l.	113179	Worldselect One	113179
		WSB Holding S.A.	113163

International Investment and Patents S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.138.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 30 juin 2008

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Sonja Bemtgen, Virginie Derains, John Troisfontaines administrateurs auront désormais comme adresse professionnelle: 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008116303/9120/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Borletti Group High S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.522.

—
Extrait du procès-verbal du conseil tenu le 1^{er} juillet 2008

Décision de l'associé commandité en date du 1^{er} juillet 2008

Le siège social est transféré de son adresse actuelle 18, avenue de la Porte-Neuve, L - 2227 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Suite à un changement d'adresse, le siège social de l'Associé Commandité, la société Borletti Group High Management S.à r.l., est désormais 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L -1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116299/9120/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Gyra Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.451.

—
EXTRAIT

La société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A. démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes et le siège social à L-1219, Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

INTERCORP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008117513/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

MILLA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 187 du 12 mars 2001, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 85 du 13 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLA Holding S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008116429/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01268. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 104.386.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116412/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01222. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 104.386.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116415/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01220. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Breeze Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.886.

Die Bilanz am 31.12.07 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116595/8344/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02911. - Reçu 131,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

CRC Breeze Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 114.853.

Die Bilanz am 31.12.07 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116596/8344/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02915. - Reçu 117,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Ocean Breeze Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 127.937.

Die Bilanz am 31.12.07 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116597/8344/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02909. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Sapphire Ile de France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Gérard LECUIT

NOTAIRE

Référence de publication: 2008116804/220/12.

(080136004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Eden International Retail Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.920.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 août 2008 que le siège social de la société a été transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116351/6390/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

EDEN LogCenter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.338.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 août 2008 que le siège social de la société a été transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116352/6390/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Sapphire Actipark 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116809/220/12.

(080136024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116811/220/12.

(080136039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Espaclux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 56.607.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116808/220/12.

(080135957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Sapphire Lyon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Gérard LECUIT

NOTAIRE

Référence de publication: 2008116805/220/12.

(080135983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Gérard LECUIT

NOTAIRE

Référence de publication: 2008116803/220/12.

(080136018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Delphinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 39.430.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008116928/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Eden International OfficeCenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.921.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 août 2008 que le siège social de la société a été transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008116386/6390/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

RepcO 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 112.979.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. Pierre METZLER a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117762/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

RepcO 19 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 112.980.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. Pierre METZLER a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117759/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Bijouterie D.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 4, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 102.815.

—
*Assemblée générale extraordinaire**Ordre du jour:**Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour:

- Monsieur Daniel DA SILVA MARTINS, employé privé, né le 15 février 1975 à Luxembourg, demeurant L-4151, Esch/Alzette 58, rue des Jardins, de sa fonction de gérant unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

dans la fonction de gérant administratif

Madame Sandra MARTINS, infirmière, née le 30/12/1978 à Luxembourg, demeurant à L-1880 Luxembourg, 40, bd Kaltreis.

Telles sont les conventions des parties.

Fait en trois originaux à Luxembourg, le 12/09/08

Signature.

Référence de publication: 2008117488/5638/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU04007. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

—
Extrait des résolutions

prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2008

1. La démission du Commissaire aux Comptes, la société KARTHEISER MANAGEMENT S. à r. l., avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2008 est acceptée.

2. La société Van Cauter Snauwaert & Co S. à r. l., Réviseurs d'Entreprises, société ayant son siège social au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen, représentée par Monsieur W. Van Cauter, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement.

3. Monsieur Benoît DE KEIJSER, Administrateur de catégorie B, ne se représente plus aux suffrages.

4. Le mandat d'Administrateur de catégorie A de:

- la fondation de droit néerlandais Stichting Adjnistratiekantoor Ravago, ayant comme représentant permanent Madame Gunhilde VAN GORP, et ayant son siège social au Galvanistraat, 14-2, NL-6716 AE EDE;

et les mandats d'Administrateur de catégorie B de:

- Monsieur Jan SPECK, Administrateur, demeurant au 43, Wolsemstraat, B-1700 Dilbeek,

- Monsieur Jean-François CORDEMANS, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11,

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Léo CAERS, Administrateur, demeurent 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, et

- Monsieur Willy DURON, Administrateur de sociétés, demeurant 2, Oude-Pastoriestraat, B-3050 Oud-Heverlee

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

5. Le mandat de Commissaire aux Comptes de:

- la société Van Cauter Snauwaert & Co S. à r. l., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen, représentée par Monsieur W. Van Cauter pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008117434/795/39.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Via Equitis a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 6.890.

—
Une erreur manifeste s'est glissée dans la rédaction des statuts de l'ASBL. Dans le premier alinéa de l'article 3 - Membres, il y a lieu de lire: «le nombre de membre ne peut être inférieur à trois (3)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'ASBL

Julie POUJADE

Secrétaire

Référence de publication: 2008117588/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.539.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 14 juillet 2008

L'Associé Unique de Eni Pakistan (M) Limited, a pris les résolutions suivantes le 14 juillet 2008:

- d'accepter la démission de Monsieur Luigi Ciarrocchi de sa fonction de gérant et président du conseil, et ce avec effet au 14 juillet 2008;
- de nommer gérant Monsieur Biagio Pietrarola, né le 23 janvier 1963 à Novara, Italie et ayant son adresse professionnelle à 5th Floor, The Forum, G-20, Block 9, Khayaban-e-Jami, Clifton, Karachi-75600, Pakistan, avec effet au 14 juillet 2008 pour l'exercice comptable 2008.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008117584/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Repc 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 112.952.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. Pierre METZLER a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117777/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Fidibus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 113.215.

—
Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 18 Juli 2008

AUSZUG

Erster Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Joerg GRASS wohnhaft in D-66127 SAARBRÜCKEN, Friedenstrasse 55 mit sofortiger Wirkung zum Kommissar.

Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt auf Anfrage im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

FÜR DIE GENERALVERSAMMLUNG

Unterschriften

Référence de publication: 2008117489/514/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Helarb Investments Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 124.846.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008117916/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03454. - Reçu 50,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 52.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008117915/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03359. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 19.345.490,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 76.151.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008117910/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03077. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Tredici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 47.111.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire MEVEA S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008117909/815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02695. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

British Blu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.740.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

BRITISH BLU HOLDING S.A.

Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008117925/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03190. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080137279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Kalos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.343.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008117924/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00130. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Norwin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 97.446.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORWIN GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008117906/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02689. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Reisch-Thiry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7225 Bereldange, 19, rue de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 86.590.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117831/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07488. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Taxis ARI S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Agence de Voyages Le Palmier S.à r.l.).**

Siège social: L-3850 Schifflange, 30, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 105.841.

L'an deux mille huit, le trente-juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur José Fernando SANTOS DE ALMEIDA, sans état, né à Santa Isabel (Portugal), le 18 juillet 1955, demeurant à L-3850 Schifflange, 99, avenue de la Libération.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée AGENCE DE VOYAGES "LE PALMIER" S. à r.l., avec siège social à L-3850 Schifflange, 30, avenue de la Libération,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.841,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 486 du 24 mai 2005,

dont le capital social est de VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (200,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur José Fernando SANTOS DE ALMEIDA, prénommé, déclare céder QUATRE-VINGTS (80) parts sociales à Monsieur Aristides MOREIRA SEQUEIRA, chauffeur de taxis, né à Sao Cristovao/Rio de Janeiro (Brésil), le 30 mai 1973, demeurant à L-4831 Rodange, 296, route de Longwy, ici présent ce acceptant au prix de leur valeur nominale ce dont quittance.

Monsieur José Fernando SANTOS DE ALMEIDA, prénommé, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

1. Monsieur Aristides MOREIRA SEQUEIRA, prénommé, QUATRE-VINGTS PARTS SOCIALES	80
2. Monsieur José Fernando SANTOS DE ALMEIDA, prénommé, VINGT PARTS SOCIALES	<u>20</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Monsieur José Fernando SANTOS DE ALMEIDA, prénommé, exerçant actuellement la qualité de gérant de la société est nommé pour le futur gérant technique de la société.

2. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Aristides MOREIRA SEQUEIRA, prénommé.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4. L'objet social de la société est modifié, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'activité de loueur de taxis et de voitures de location.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

5. La dénomination de la société est modifiée en TAXIS ARI S. à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: TAXIS ARI S.à r.l.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Santos de Almeida, Moreira Sequeira, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1^{er} AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10348. - Reçu douze euros 12, -€.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008117857/203/54.

(080136539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Frafala SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9030 Warken, 1, Cité Waarkdall.

R.C.S. Luxembourg E 3.947.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame Françoise Pauly, docteur en médecine, née en date du 26 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à 1, Cité Waarkdall, L-9030 Warken;

2. Mademoiselle Fabienne Gilbertz, étudiante, née en date du 1^{er} avril 1988 à Luxembourg, demeurant à 1, Cité Waarkdall, L-9030 Warken;

3. Mademoiselle Laurence Gilbertz, étudiante, née en date du 2 décembre 1989 à Luxembourg, demeurant à 1, Cité Waarkdall, L-Warken;

et ceux qui pourront devenir associés par la suite, il est constitué par les présentes une Société civile régie par le Code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de «FRAFALA SCI» (la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles et d'autres avoirs au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations dans une ou plusieurs sociétés luxembourgeoises ou étrangères, soit au moyen de capitaux propres, soit au moyen d'emprunts, de même que de l'octroi à titre accessoire, de toutes garanties pour ces opérations. Elle peut mettre les immeubles et avoirs ainsi acquis à la disposition de ses associés et de leurs familles.

La Société peut en outre, pour accomplir son objet, contracter des prêts auprès d'établissements de crédit luxembourgeois ou étrangers et procéder à l'émission d'emprunts obligataires privés.

La Société peut de même faire toutes les opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Warken. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant ou du conseil de gérance.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Sa dissolution requiert l'assentiment des trois quarts (3/4) des associés conformément à l'article vingt-trois ci-après.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants droit ne pourront, en aucun cas, requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-), représenté par mille (1.000) parts de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, à ses descendants en ligne directe.

Art. 8. Sans préjudice des dispositions de l'article cinq alinéa trois, les cessions de parts à des tiers autres que ceux énumérés à l'article sept requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit ou un autre droit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer le gérant ou le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire des associés ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit ou du droit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire des associés n'atteint pas le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit dans un délai de trois (3) mois de racheter les parts visées à l'alinéa précédent pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société dans le délai imparti ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant, le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des alinéas précédents.

Art. 9. Le prix des parts cédées conformément à l'article huit est librement fixé entre parties.

En cas de désaccord sur le prix des parts, ce dernier sera fixé définitivement et sans recours par un réviseur indépendant autorisé à exercer ses fonctions dans le Grand-Duché de Luxembourg et choisi au sein d'un cabinet de réviseurs international agréé pour la révision externe des comptes d'établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Le réviseur devra prendre sa décision au plus tard dans les trois (3) mois après sa nomination, sinon une nouvelle désignation de réviseur devra intervenir. Le réviseur aura pour mission de déterminer la valeur vénale réelle des parts au moment de la cession. Dans l'accomplissement de sa mission, le réviseur tiendra compte de toutes données pertinentes et il pourra procéder à toutes comparaisons utiles et entendre des tierces personnes. Son évaluation sera motivée.

Art. 10. Le paiement aux cédants du prix des parts cédées soit à la Société, soit aux associés, doit s'effectuer au plus tard trois (3) mois après la cession contre signature des documents de transfert des parts.

Art. 11. Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et / ou sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, le gérant ou le conseil de gérance devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la Société et sur les biens qui lui appartiennent.

III. Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 14. La Société est gérée par un gérant unique ou un collège de gérance. Si un collège de gérance est institué, le nombre minimum de gérants est de trois (3). Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le collège de gérance délibérera suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes. Les gérants n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux réunions, ils peuvent participer et intervenir aux réunions par tous moyens de communications appropriés. Si un gérant unique a été désigné, ce dernier exercera tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances, y compris pour les achats et ventes d'immeubles et d'autres avoirs et les opérations d'emprunt. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale des associés. Le ou les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants, si un conseil de gérance a été institué.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le gérant ou le conseil de gérance établira chaque année un bilan et un compte de pertes et profits au trente et un décembre.

Art. 18. Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant ou le conseil de gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de deux semaines au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le gérant ou le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Art. 19. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 20. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers. Les associés peuvent également participer et intervenir aux assemblées générales par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées des associés.

Art. 21. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article vingt-trois ci-après, elle doit être composée d'associés représentant la moitié (1/2) au moins de toutes les parts. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant ou du conseil de gérance sur les affaires sociales, nomme et révoque les gérants, accorde ou refuse la décharge aux gérants et délibère sur toutes les propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 23. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance, et se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts (3/4) des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des trois quarts (3/4) des voix des associés présents et représentés.

Les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts doivent être agréées par une décision unanime de tous les associés.

IV. Dissolution, Liquidation, Rachat des parts

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux. Le ou les liquidateurs peuvent décider d'allouer les avoirs de la Société en nature aux associés.

Art. 25. La Société peut, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément aux dispositions de l'article 23 alinéa 2, procéder au rachat forcé de toutes les parts d'un associé dont la participation au capital est inférieure à cinq pourcent (5%). Le prix du rachat sera déterminé conformément à l'article 9.

V. Disposition générale

Art. 26. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les soussignés déclarent souscrire aux mille (1.000) parts, comme suit:

1. Françoise Pauly, prénommée	998 parts
2. Fabienne Gilbertz, prénommée	1 part
3. Laurence Gilbertz, prénommée	1 part
Total	1.000 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces.

Réunion en Assemblée Générale des Associés

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Françoise Pauly, docteur en médecine, née le 26 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à 1, Cité Waarkdall, L-9030 Warken, est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

2. Le siège social est établi à 1, Cité Waarkdall, L-9030 Warken.

Signé: Françoise Pauly, Fabienne Gilbertz, Laurence Gilbertz.

Fait en trois originaux à Warken, le 15 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117419/250/162.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12215. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116812/220/13.

(080136043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Innamics Secs, Société en Commandite simple,
(anc. Dynamics Informatique Sarl et Cie).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- la société Dynamics Informatique SARL et Cie aura comme dénomination INNAMICS SECS
- la société Dynamics Informatique SARL et Cie transfère son siège social à l'adresse suivante: 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

FISCOBELUX SA

5, rue de l'Eglise, L-4732 Pétange

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117800/5549/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

SHT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Extrait des résolutions de l'associée unique du 2 septembre 2008

Sont nommés gérants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Mag. Wolfgang KNEZEK, cadre, demeurant au 7-9, Gurkgasse, A-1140 Wien.
- Monsieur Mag. Hans-Peter MOSER, cadre, demeurant au 10-33, Schickgasse, A-1220 Wien.
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116961/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02162. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080135513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Repeco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et Mr. Pierre METZLER a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117796/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02433. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

EuroCore Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.875.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008117986/7241/11.

(080136988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Liberty Ermitage European Absolute Fund).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.150.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, (Previously Liberty Ermitage European Absolute Fund)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008117792/41/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02837. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Wanchai Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.119.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

113154

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117703/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02968. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Ausinium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.337.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 août 2008 que:

- CERTIFICAT Luxembourg Sàrl, ayant son siège à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de AUSTIN Limited, démissionnaire, avec effet rétroactif au 21 mars 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008118017/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.452.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the ninth day of July.

Before Us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. DLJ Offshore Partners IV, L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with M&C Corporate Services Limited,

2. DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at c/o Cartan Limited, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario M5K 1E6, Canada, registered with Cartan Limited,

3. MBP IV Plan Investors, L.P. a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at c/o Quorum Services Limited, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with Quorum Services Limited,

each acting in its capacity of limited shareholder,

and

4. DLJ Mojito Luxco 2 GP, a private limited liability company existing under the law of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

acting in its capacity of managing shareholder.

the appeared parties are hereinafter referred as the Shareholders, represented by Société Européenne de Banque, with professional address at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, itself represented by Mr. Christophe VELLE and Mr. Sergio BERTASI, employees, residing professionally in Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri,

by virtue of proxies given on July 8, 2008.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to record as follows the articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form.

1.1.1 There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A. (hereinafter the Company), which shall be subject to and governed by the law dated 10 august 1915 on commercial companies, as amended, (the Company Law), as well as by these articles of association (the Articles of Association).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Company Law shall apply.

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) divided into:

a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share) (Action de Commandité),

b. 24,799 shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Limited Shares) (actions commenditaires). The Management Share, and the Limited Shares are collectively referred to as the Shares.

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company of the class corresponding to that of the shares in question.

5.2 The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing Shareholder, may increase the subscribed capital.

5.3 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

5.4 All shares of the Company are and will continue to be in registered form.

5.5 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. Transfer of shares. The Limited Shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.

Art. 7. Repurchasing of shares.

7.1 The Company is authorized to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Company Law.

7.2 Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of Limited Shares and Management Shares and the rules of Article 18 shall be applicable thereto.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders.

9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of April at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

9.3 All general meetings shall be chaired by the Managing Shareholder.

Art. 10. Notice - Quorum - Proxies - Majority.

10.1 The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable or telegram.

10.3 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

10.4 The Managing Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice.

11.1 Shareholders' meetings shall be convened by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

11.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing Shareholder.

Art. 13. Management.

13.1 The Company shall be managed by DLJ Mojito Luxco 2 GP, in its capacity as sole unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company (the Managing Shareholder), who shall be the liable shareholder and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

13.2 DLJ Mojito Luxco 2 GP, shall remain the Managing Shareholder for the duration of the Company.

13.3 The Managing Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

13.4 The Managing Shareholder shall namely have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Managing Shareholder has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorized Signature. The Company shall be bound by the signature of the Managing Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing Shareholder as the Managing Shareholder shall determine at his discretion.

Art. 15. Supervisory Board.

15.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

15.2 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorize any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.

15.3 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

15.4 The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

15.5 The Supervisory Board shall be convened by the Managing Shareholder.

15.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax or telegram of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

15.7 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

15.8 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

15.9 Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 16. Accounting Year - Accounts.

16.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and it shall terminate on 31st December of each year.

16.2 The accounts of the Company shall be expressed in euro (EUR).

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

17.2 The Managing Shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

17.3 The general meeting of Shareholders shall have to approve the Managing Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the Managing Shareholder.

17.4 The dividends may be paid in euro (EUR) or in any other currency determined by the Managing Shareholder and they may be paid at such places and times as may be determined by the Managing Shareholder.

17.5 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 18. Auditor.

18.1. The accounting data set out in the annual report of the Company shall be audited by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprise).

18.2. The independent auditors shall perform all such duties as prescribed by the Company Law.

Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Managing Shareholder.

19.2 Further, in case of withdrawal of the Managing Shareholder as defined in Article 2 hereto, the withdrawal of the Managing Shareholder shall necessarily imply that the Company is dissolved.

19.3 The Shareholders shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing Shareholder.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg law.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.
- (2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the 24,800 shares as follows:

- DLJ Mojito Luxco 2 GP	1 Management Share
- DLJ Offshore Partners IV, L.P.:	14,629 Limited Shares
- DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P.:	2,150 Limited Shares
- MBP IV Plan Investors, L.P.:	8,020 Limited Shares

The entirety of the Management Share and Limited Shares have been paid up by a contribution in cash.

The amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 2,000.-.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the Managing Shareholder, the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- That the number of members of the Supervisory Board be set at
- 2.- That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of six years as of today:

(i) Luca DEANTONI, Director, born on 11.07.1971 in Voghera (I), with professional address at One Cabot Square, London (GB);

(ii) John CAFASSO, Controller, born on 18.12.1972 in New York (USA), with professional address at 11, Madison Avenue, New York (USA);

(iii) Kunal PANDIT, associate, born on 12.10.1979 in New Delhi (India), with professional address at One Cabot Square, London (GB).

- 3.- That the registered office of the Company be at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juillet,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1. DLJ Offshore Partners IV, L.P., une société régie par les Cayman Islands, dont le siège social se situe à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au M&C Corporate Services Limited,

2. DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., une société régie par les Ontario, Canada, dont le siège social se situe à c/o Cartan Limited, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario M5K 1E6, Canada, inscrite au Cartan Limited,

3. MBP IV Plan Investors, L.P., une société régie par les Bermuda, dont le siège social se situe à c/o Quorum Services Limited, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, inscrite au Quorum Services Limited,

Chacun agissant en sa qualité d'associé commanditaire,

et

4. DLJ Mojito Luxco 2 GP, une société à responsabilité limitée, en cours d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dont le siège social est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, agissant en sa qualité d'associé commandité,

tous, ci-après les Associés, représentés par Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par M. Sergio BERTASI et M. Christophe VELLE, employés, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri,

en vertu de procurations données le 8 juillet 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varieront par le détenteur des procurations agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, agissant en leur qualité de représentants, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A. (ci-après désignée comme la Société), laquelle sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales (La Loi sur les Sociétés Commerciales), telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objets et pouvoirs.

3.1 L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, dans quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions dans le respect de la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou est en relation avec cet objet.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Art. 4. Durée de la Société.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par:

- a. 1 action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro.
- b. 24,799 actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune.

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont référencées, de manière collective, les Actions.

Tout montant libéré en rapport avec les Actions de Commanditaire au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société attribué spécialement à cette classe d'actions.

5.2 L'assemblée extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification des statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit.

5.3 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.

5.4 Toutes les actions de la Société sont et continueront à être sous forme nominative.

5.5 Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions.

Art. 6. Cession d'actions. Les Actions de Commanditaire de la Société sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.

Art. 7. Rachat d'actions.

7.1 La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

7.2 Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'Actions de Commanditaires et d'Actions de Commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 18 qui s'y appliquent.

Art. 8. Responsabilité des associés. Les propriétaires d'Actions Commanditaires de sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Associés.

9.1 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

9.2 D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

9.3 Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé Commandité.

Art. 10. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité.

10.1 Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Associés de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents statuts.

10.2 Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Associé peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite en original, par télécopie, télégramme ou télex.

10.3 Sauf exigences contraires par la loi ou les présents statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et votants.

10.4 L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Associés pour prendre part au vote à une assemblée des Associés.

Art. 11. L'avis de convocation.

11.1 Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à son adresse indiquée dans le livre des actionnaires.

11.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement tenue représente l'entière des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 13. Gérance.

13.1 Le Société sera administrée par DLJ Mojito Luxco 2 GP, en sa qualité d'associé commandité (l'Associé Commandité) et qui sera personnellement, conjointement et de manière indivisé responsable envers la Société pour tous les engagements pouvant résulter des opérations de la Société.

13.2 DLJ Mojito Luxco 2 GP, est et restera l'Associé Commandité pour la durée de la Société.

13.3 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Associés ou au Conseil de Surveillance.

13.4 L'Associé Commandité aura le pouvoir de poursuivre tous les objectifs de la Société, pour et au nom de la Société, et de faire tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il jugera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Excepté s'il en est autrement prévu, l'Associé Commandité aura un pouvoir discrétionnaire d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adaptés de remplir les objectifs de la Société.

Art. 14. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité à sa guise.

Art. 15. Conseil de Surveillance.

15.1 Les affaires de la Société et sa situation financière y compris spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil de Surveillance).

15.2 Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon le loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

15.3 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période maximale de six années, renouvelable.

15.4 L'assemblée générale des associés déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

15.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé Commandité.

15.6 Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou téléfax de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et places prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

15.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

15.8 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

15.9 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Art. 16. Année comptable - Comptes sociaux.

16.1 L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier de chaque année et finira en date du 31 décembre de chaque année.

16.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euros/EUR.

Art. 17. Attribution des bénéfices.

17.1 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit comme il est dit à l'article 5 des présents statuts, capital social tel qu'il est augmenté ou réduit de temps en temps.

17.2 L'Associé Commandité déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et pourra décider de payer des dividendes de temps en temps, de la manière qu'il pense être au mieux des intérêts de la Société et de la stratégie de la Société.

17.3 L'assemblée générale des Associés devra approuver la décision de l'Associé Commandité de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par l'Associé Commandité.

17.4 Les dividendes sont payables en euros/EUR ou en toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité à tels endroits et moments déterminés par le même Associé.

17.5 L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Réviseurs.

18.1 Les données comptables présentées dans le rapport annuel de la Société seront vérifiées par les réviseurs d'entreprises nommés par l'Associé Commandité et rémunérés par la Société.

18.2 Les réviseurs d'entreprises effectueront tous ces devoirs comme la Loi sur les Sociétés Commerciales le prescrit.

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de l'Associé Commandité.

19.2 Ensuite, au cas où l'Associé Commandité se retire tel que défini à l'article 2, le retrait de l'Associé Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

19.3 Les Associés tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Associés qui va également définir leur pouvoirs et rémunération.

Art. 20. Modifications. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des associés sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Associé Commandité.

Art. 22. Loi applicable. Tous les points non réglés par les présents statuts sont gouvernés par le droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

(1) La première année sociale commence aujourd'hui et se termine en date du 31 décembre 2008.

(2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les 24,800 actions comme suit:

- DLJ Mojito Luxco 2 GP:	1 Action de Commandité
- DLJ Offshore Partners IV, L.P.:	14.629 Actions de Commanditaire
- DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P.:	2.150 Actions de Commanditaire
- MBP IV Plan Investors, L.P.:	8.020 Actions de commanditaire

L'entièreté des Action de Commandité et des Actions de Commanditaire ont été libérées par un apport en numéraire.

La somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais et dépenses

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'entièreté du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé Commandité:

1.- Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à

2.- Les Associés nomment comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans à partir de maintenant:

(i) Luca DEANTONI, Directeur, né le 11.07.1971 à Voghera (I), demeurant professionnellement à One Cabot Square, London (GB),

(ii) John CAFASSO, Controller, né le 18.12.1972 à New York (USA), demeurant professionnellement à 11, Madison Avenue, New York (USA),

(iii) Kunal PANDIT, associé, né le 12.10.1979 à New Delhi (India), demeurant professionnellement à One Cabot Square, London (GB).

3.- Le siège social de la Société est au L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée. Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, les représentants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. BERTASI, Ch. VELLE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 juillet 2008, LAC/2008/29920. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (EUR 155.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008118712/208/469.

(080137538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Constituée suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 788 du 22 octobre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 898 du 8 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROMANEE CONTE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118376/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02517. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

WSB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.417.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, am zehnten Tage des Monats Juli,

vor dem Notar Joëlle Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Georges & Associés S.à.r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen im luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 107.572 (die „Aktionärin“),

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn François Georges, Geschäftsführer, mit Berufsanschrift in 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Die Erschienenene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung.

1.1 Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „WSB Holding S.A.“ (die „Gesellschaft“).

1.2 Die Gesellschaft kann einen Alleinigen Aktionär (der „Alleinige Aktionär“) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

1.3 Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft im Falle wo die Gesellschaft nur einen Alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Dieser kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der „Verwaltungsrat“) oder im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates (der „Alleinige Verwaltungsrat“) vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Luxemburg-Stadt verlegt werden.

2.2 Der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat haben des Weiteren das Recht Betriebsstätten, Büros, Verwaltungszentren und Agenturen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland zu errichten.

2.3 Wenn der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat entscheiden, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 10 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

4.2 Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

4.3 Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwes-tergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

4.4 Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

4.5 Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

4.6 Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

4.7 Die Gesellschaft ist eine Beteiligungsgesellschaft (société de participations financières (SOPARFI)).

Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 33.000 (dreiunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 330 (dreihundertdreißig) Aktien mit einem Nennwert pro Aktie von je EUR 100 (einhundert Euro).

5.2 Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 10 dieser Satzung durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Der Verwaltungsrat ist befugt, das Aktienkapital bis höchstens EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) im Zuge einer oder mehrere Erhöhungen während eines Zeitraums von 5 Jahren ab dem Tag der Gesellschaftsgründung zu erhöhen. Dieser Zeitraum kann unter den Voraussetzungen des Artikels 10 von der Hauptversammlung der Aktionäre verlängert werden. Der Verwaltungsrat darf die Bezugsbedingungen der im Rahmen des genehmigten Kapitals auszugebenden Aktien festlegen sowie das Vorzugsrecht zur Zeichnung des (Alleinigen) Aktionärs bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken. Die Kapitalerhöhung nach diesem Artikel 5.3 kann durch vollständige oder teilweise Umwandlung von Nettogewinnen oder Reserven (einschließlich Emissionsaufgeldkonten) der Gesellschaft in Kapital erfolgen. Erfolgt eine Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten

Kapitals, ist dieser Artikel 5 der Satzung entsprechend abzuändern; die Änderung ist entsprechend der gesetzlichen Vorschriften beim Register einzureichen und zu veröffentlichen.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien der Gesellschaft bestehen in der Form von Namensaktien (actions nominatives) oder Inhaberaktien (actions au porteur).

6.2 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Aktienregister geführt, in welches jeder Aktionär Einsicht nehmen kann. Das Register enthält folgende Angaben: Name der Namensaktieninhaber, Wohnsitz oder Wahlmizil, Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Einzahlungssumme, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Den Aktionären können Zertifikate dieser Einträge ausgestellt werden, die vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates zu unterschreiben sind, oder aber im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrat von diesem.

6.3 Jeder Aktie entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Aktien stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

6.4 Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Aktien unteilbar; pro Aktie erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen; solange eine solche Benennung nicht erfolgt, ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung aller sich aus der Aktie ergebenden Rechte aufzuheben. Die gleiche Regel wird angewandt im Falle eines Konflikts zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen Pfandgeber und Pfandnehmer gibt.

6.5 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften zurückkaufen.

Art. 7. Übertragung der Aktien.

7.1 Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

7.2 Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft.

8.1 Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der Alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär versanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

8.2 Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

8.3 Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die weitgehendsten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - andere Aktionärsversammlungen.

9.1 Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre findet im Großherzogtum Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einladung zur Jahreshauptversammlung anzugebenden Ort, der in der gleichen Gemeinde des Sitzes liegen muss, am ersten Donnerstag des Monats März eines jeden Jahres um 9 Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die Jahreshauptversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten. Sie kann ins Ausland verlegt werden, wenn außerordentliche Ereignisse dies erfordern; die Feststellung darüber trifft der Verwaltungsrat.

9.2 Andere Aktionärsversammlungen können an dem Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die in der jeweiligen Einberufung angegeben sind.

9.3 Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen, können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung.

10.1 Soweit in dieser Satzung nichts abweichend festgelegt wird, finden die gesetzlichen Regeln zur Einberufungsfrist, zur Beschlussfähigkeit und zur Durchführung der Hauptversammlungen Anwendung.

10.2 Die Hauptversammlung wird vom (Alleinigen) Verwaltungsrat oder dem bzw. den Rechnungsprüfer(n) einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats unter Angabe der Tagesordnung einberufen werden, wenn die Aktionäre von mindestens einem Zehntel des Gesellschaftskapitals dies schriftlich verlangen; bis zu fünf Tage vor dem in der Einberufung festgesetzten Datum der Hauptversammlung können Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten, die Aufnahme einer oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

10.3 Die Einberufung der Hauptversammlungen erfolgt spätestens acht Tage im Voraus unter Mitteilung der Tagesordnung schriftlich per eingeschriebenen Brief an alle Aktionäre. Wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und feststellen, dass sie ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, kann auf die Einberufung verzichtet werden.

10.4 Auf jede Aktie entfällt eine Stimme.

10.5 Unbeschadet entgegenstehender Regelungen im Gesetz oder dieser Satzung werden Beschlüsse durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die an der Abstimmung teilnehmen, angenommen.

10.6 Satzungsändernde Beschlüsse können nur angenommen werden, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals in der Hauptversammlung vertreten ist, die Tagesordnung einen entsprechenden Vorschlag zur Satzungsänderung enthält und darüber hinaus die Satzungsänderung im Wortlaut mitteilt, soweit diese den Zweck oder die Form der Gesellschaft betrifft. Ist das genannte Quorum nicht erfüllt, kann eine zweite Versammlung einberufen werden unter Angabe der Tagesordnung, des Datums und der Ergebnisse der ersten Versammlung sowie unter Hinweis darauf, dass die Satzungsänderung nunmehr ohne Beachtung des genannten Quorums angenommen werden kann. Für eine Satzungsänderung ist gleichwohl in beiden Versammlungen eine Zweidrittelmehrheit der gültigen, abgegebenen Stimmen erforderlich, wobei Stimmenthaltungen und nicht oder ungültig abgegebene Stimmen für die Berechnung der Mehrheit unberücksichtigt bleiben.

10.7 Die Nationalität der Gesellschaft und die Pflichten der Aktionäre können nur durch einstimmigen Beschluss geändert oder erweitert werden.

10.8 Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Fax oder mit elektronischer Unterschrift versehener Email einen Vertreter benennt, der nicht Aktionär sein muss. Die elektronische Unterschrift unterliegt den Erfordernissen luxemburgischen Rechts.

10.9 Die Hauptversammlung wählt zu Beginn einen Vorsitzenden und einen Stimmenzähler. Der Vorsitzende benennt sodann einen Schriftführer. Vorsitzender, Stimmenzähler und Schriftführer zusammen bilden das Bureau.

10.10 Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern des Bureaus unterschrieben und von allen Aktionären, die unterschreiben möchten.

Auszüge oder Kopien des Protokolles, die vor Gericht oder anderweitig zu verwenden sind, sind vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gemeinschaftlich zu unterschreiben.

Art. 11. Geschäftsführung.

11.1 Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der Alleinige Verwaltungsrat und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wieder gewählt werden.

11.2 Wenn eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde, muss diese eine natürliche Person als permanenten Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die juristische Person als Alleiniger Verwaltungsrat oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das „Gesetz von 1915“) vertritt.

11.3 Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung gewählt. Die Hauptversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Hauptversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

11.4 Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen. Solange keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Rechnungsprüfer umgehend eine Hauptversammlung einberufen, um einen neue Verwaltungsrat zu wählen.

Art. 12. Verwaltungsratssitzungen.

12.1 Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der „Vorsitzende“) unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird. Der Vorsitzende leitet jede Verwaltungsratssitzung. In seiner Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

12.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich nach schriftlicher Einberufung durch den Vorsitzenden am in der Einberufung genannten Ort. Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Beginn der Sitzung von dieser in Kenntnis gesetzt worden sein; dies gilt nicht in Notfällen und Ausnahmesituationen.

12.3 Eine schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung hinreichend informiert zu sein. Die schriftliche Einberufung ist ferner dann entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder darauf schriftlich, durch

Telefax oder mit (unter luxemburgischen Recht wirksamer) elektronisch unterschriebener Email darauf verzichtet haben. Sitzungen, die vorher nach Ort und Zeit vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, müssen nicht einberufen werden.

12.4 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch eine andere Person, die hierzu schriftlich, durch Telefax oder durch (unter luxemburgischem Recht wirksame) elektronisch unterschriebene Email bevollmächtigt wurde, bei Sitzungen des Verwaltungsrates vertreten lassen.

12.5 Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere andere Mitglieder vertreten, sofern mindestens ein weiteres Mitglied anwesend ist oder aufgrund seiner Teilnahme über ein gesetzlich zulässiges Kommunikationsmittel als anwesend gilt. Artikel 9.3 findet auf Verwaltungsratsitzungen entsprechende Anwendung.

12.6 Der Verwaltungsrat nimmt Beschlüsse mit einfacher Mehrheit seiner anwesenden und vertretenen Mitglieder an.

12.7 Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

12.8 Die Artikel 12.1 bis 12.7 dieser Satzung finden keine Anwendung, soweit die Gesellschaft nur einen Alleinigen Verwaltungsrat hat.

Art. 13. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen oder der Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates.

13.1 Die Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

13.2 Das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen wird vom Vorsitzenden oder vom Verwaltungsratsmitglied, das bei einer solchen Sitzung den Vorsitz geführt hat unterschrieben. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

13.3 Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderwärtig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden unterschrieben, im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates von diesem.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat ist umfassend befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls des Alleinigen Verwaltungsrates.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen.

15.1 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (*délégué à la gestion journalière*), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

15.2 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person, Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied des Verwaltungsrates benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, aber im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

15.3 Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

Art. 16. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die solche Befugnisse durch den Verwaltungsrat bekommen haben, verpflichtet, allerdings nur im Rahmen der Vertretungsvollmacht. Falls eine Person zum Geschäftsführer ernannt wurde, wie in Artikel 15.1 beschrieben, kann diese Person, innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Art. 17. Interessenkonflikte.

17.1 Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

17.2 Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat,

werden den Aktionären anlässlich der nächsten Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates.

17.3 Falls die Gesellschaft einen Alleinigen Verwaltungsrat hat, werden die Geschäfte, in denen der Alleinige Verwaltungsrat ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten, welches der nächsten Hauptversammlung vorgelegt wird.

17.4 Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Art. 18. Vergütung / Entschädigung.

18.1 Die Gesellschaft kann jeden Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigten oder ihre Erben, ihre Nachlassverwalter oder Testamentsvollstrecker, in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihnen im Zusammenhang mit Handlungen, Rechtsstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren angefallen sind, bei welchen sie durch ihre Tätigkeit als Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft eingebunden sind oder, auf Anfrage, einer anderen Gesellschaft bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen sie grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurden.

18.2 Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche dieser Person zustehen.

Art. 19. Rechnungsprüfer (commissaire) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises).

19.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire (s)) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

19.2 Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihre Vergütung, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Sie können jederzeit von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit oder ohne Grund abgerufen werden.

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresrechnung.

21.1 Zum Ende eines jeden Geschäftsjahres erstellt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat die Jahresrechnung gemäß den gesetzlichen Vorschriften.

21.2 Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden, dem oder den Rechnungsprüfern bzw. den unabhängigen Wirtschaftsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

21.3 Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des (Alleinigen) Verwaltungsrates und des oder der Rechnungsprüfer bzw. externem Wirtschaftsprüfer zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Art. 22. Verwendung der Gewinne.

22.1 Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

22.2 Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz von 1915 vereinbar ist.

22.3 Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen Währung ausgeschüttet werden und können an dem Ort und der Zeit ausgezahlt werden, welche vom Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat bestimmt werden.

22.4 Der (Alleinige) Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz gesetzten Grenzen geschieht.

Art. 23. Auflösung und Abwicklung. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche natürliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine

solche Liquidation entscheiden. Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

Art. 24. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.
2. Die erste Hauptversammlung wird im Jahr 2010 abgehalten.

Zeichnung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, vorgeannt, vertreten wie vorgeannt, dass sie die 330 (dreihundertdreißig) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, zeichnet.

Alle Aktien werden vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs einbezahlt, so dass die Summe von EUR 33.000 (dreiunddreißigtausend Euro) von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, wie dies dem Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Aufstellung

Die diese Urkunde ausfertigender Notar, erklärt, dass die unter Artikel 26 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Bedingungen erfüllt wurden und legt ausdrücklich Zeugnis über deren Erfüllung ab. Darüber hinaus bestätigt die die Urkunde unterzeichnender Notar, dass diese Artikel mit den Regelungen des Artikels 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr EUR 2.000 (zweitausend Euro) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, trifft folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder beträgt vier.
2. Die folgenden Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:
 - Herr Tim Brauer, Rechtsanwalt, mit Geschäftsanschrift in Alzeyerstrasse 31, 67549 Worms (Deutschland);
 - Herr Frank Schmidt, Geschäftsmann, mit Privatanschrift in Wasserturmstrasse 1b, 67590 Monsheim (Deutschland);
 - Herr Frank Wegner, Wirtschaftsingenieur, mit Geschäftsanschrift in Haferweg 26, D-22769 Hamburg;
 - Herr Edouard Georges, Jurist, mit Geschäftsanschrift in 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg.
3. "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Revision Comptable", abgekürzt "CLERC", eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-8080 Bertrange, 1, rue Pietzer, eingetragen im luxemburger Handels- und-Firmenregister, Sektion B, Nummer 92.376, wird zum Rechnungsprüfer (commissaire) der Gesellschaft ernannt.
4. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers wird nach der Jahreshauptversammlung des Jahres 2010 auslaufen; und
5. Die Adresse des eingetragenen Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 69, route d'Esch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, hat diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: François GEORGES und Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC / 2008 / 28690. — Reçu à 0,50 %: cent soixante-cinq euros (€ 165,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. September 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008118124/7241/359.

(080137015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Constituée suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 788 du 22 octobre 1999

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 898 du 8 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROMANEE CONTE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118377/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02513. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.132.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.132, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, on July 2, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on August 1, 2008, under number 1899 (the Company),

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Investment Master Fund, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, under registry number MC-26745 (the Sole Shareholder), represented by Caroline Muller, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in issue and in existence in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of article 7.1. of the Articles, which shall be recorded as follows:

"7.1. The Company and its business is managed from Luxembourg by a board of managers composed of class A managers (hereafter the Class A Managers) and class B managers (hereafter the Class B Managers) appointed by a resolution of the shareholder(s) which sets the term of their office. The managers need not be shareholders."

2. Amendment of article 8 of the Articles, which shall be recorded as follows:

" Art. 8. Board of managers

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters, including the execution of documents, to one or more agents by the Board, provided that powers delegated to agents who are not residents of Luxembourg cannot extend beyond the implementation of Board decisions without discretion.

(iii) The Board cannot delegate management or control of the Company or its business to persons that are not residents of Luxembourg.

8.2. Procedure

(i) The Board, and any committee thereof, meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice in Luxembourg.

(ii) No notice is required if all members of the Board are present or represented. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iii) Subject always to article 7.1 above, a manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board, provided that a manager who is a resident of Luxembourg cannot grant such power of attorney to a manager who is not a resident of Luxembourg.

(iv) The Board can validly deliberate and act only if (a) a majority of its members, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, is present or represented and (b) at least two managers are present. Resolutions of the Board are validly taken by the positive vote of the majority of the managers present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated in Luxembourg and that any manager that does not reside in Luxembourg must dial-in, video conference-in or otherwise access the meeting after it has been initiated. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting duly convened and held.

(vi) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers being necessarily one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board."

3. Miscellaneous.

III. the Meeting has taken, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7.1. of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

"7.1. The Company and its business is managed from Luxembourg by a board of managers composed of class A managers (hereafter the Class A Managers) and class B managers (hereafter the Class B Managers) appointed by a resolution of the shareholder(s) which sets the term of his/their office. The managers need not be shareholders."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 8. Board of managers**

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters, including the execution of documents, to one or more agents by the Board, provided that powers delegated to agents who are not residents of Luxembourg cannot extend beyond the implementation of Board decisions without discretion.

(iii) The Board cannot delegate management or control of the Company or its business to persons that are not residents of Luxembourg.

8.2. Procedure

(i) The Board, and any committee thereof, meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice in Luxembourg.

(ii) No notice is required if all members of the Board are present or represented. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iii) Subject always to article 7.1 above, a manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board, provided that a manager who is a resident of Luxembourg cannot grant such power of attorney to a manager who is not a resident of Luxembourg.

(iv) The Board can validly deliberate and act only if (a) a majority of its members including at least one Class A Manager and one Class B Manager, is present or represented and (b) at least two managers are present. Resolutions of the Board are validly taken by the positive vote of the majority of the managers present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided

that any such meeting must be initiated in Luxembourg and that any manager that does not reside in Luxembourg must dial-in, video conference-in or otherwise access the meeting after it has been initiated. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting duly convened and held.

(vi) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers being necessarily one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre luxembourgeois de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.132, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1^{er} août 2008, sous le numéro 1899 (la Société),

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Investment Master Fund, L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, les Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships des Iles Cayman, sous le numéro de registre MC-26745 (l'Associé Unique), représentée par Caroline Muller, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales en circulation et existantes dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 7.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"7.1. La Société et ses affaires sont gérées de Luxembourg par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A (ci-après les Gérants de Catégorie A) et de gérants de catégorie B (ci-après les Gérants de Catégorie B) nommés par une résolution de/des associé(s), qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés."

2. Modification de l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. Conseil de gérance**

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à/aux associé(s) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques, y compris la signature de documents, peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil, à condition que les pouvoirs délégués à des agents non-résidents de Luxembourg ne peuvent s'étendre au-delà de l'exécution de décisions du Conseil de façon non-discriminationnaire.

(iii) Le Conseil ne peut pas déléguer la gestion ou le contrôle de la Société ou ses affaires à des personnes non-résidentes de Luxembourg.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil, et tout comité y relatif, se réunit sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation à Luxembourg.

(ii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iii) Toujours sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus, un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil, sous réserve qu'un gérant qui est résident de Luxembourg ne peut pas donner un tel pouvoir à un gérant non-résident de Luxembourg.

(iv) Le Conseil peut délibérer et agir valablement seulement si (a) une majorité de ses membres, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, est présente ou représentée et (b) au moins deux gérants sont présents. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité positive des voix des gérants présents ou représentés, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, à condition qu'une telle réunion soit engagée à Luxembourg et que tout gérant ne résidant pas à Luxembourg joigne la conférence téléphonique, la vidéo- conférence ou prenne part de toute autre manière à la réunion après qu'elle ait été initialisée. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants étant nécessairement un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil."

3. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"7.1. La Société et ses affaires sont gérées de Luxembourg par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A (ci-après les Gérants de Catégorie A) et de gérants de catégorie B (ci-après les Gérants de Catégorie B) nommés par une résolution de/des associé(s), qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 8. Conseil de gérance

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à/aux associé(s) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques, y compris la signature de documents, peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil, à condition que les pouvoirs délégués à des agents non-résidents de Luxembourg ne peuvent s'étendre au-delà de l'exécution de décisions du Conseil de façon non-discretionnaire.

(iii) Le Conseil ne peut pas déléguer la gestion ou le contrôle de la Société ou ses affaires à des personnes non-résidentes de Luxembourg.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil, et tout comité y relatif, se réunit sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation à Luxembourg.

(ii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iii) Toujours sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus, un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil, sous réserve qu'un gérant qui est résident de Luxembourg ne peut pas donner un tel pouvoir à un gérant non-résident de Luxembourg.

(iv) Le Conseil peut délibérer et agir valablement seulement sous réserve que si (a) une majorité de ses membres, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présente ou représentée et (b) au moins deux gérants sont présents. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité positive des voix des gérants présents ou représentés, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, à condition qu'une telle réunion soit engagée à Luxembourg et que tout gérant ne résidant pas à Luxembourg joigne la conférence téléphonique, la vidéo- conférence ou prenne part de toute autre manière à la réunion après qu'elle ait été initialisée. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants étant nécessairement un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008. LAC/2008/34392. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008117973/5770/251.

(080137021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Karan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.896.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2008, Monsieur Helmut Wilhelm, Egerlandsstrasse 10, D-97209 Veitshöchheim, a été nommé administrateur unique en remplacement des sociétés LANNAGE S.A., VALON S.A., KOFFOUR S.A., démissionnaires. La société Fidu-Concept S.à r.l., 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIT TRUST S.A., démissionnaire.

Par décision de cette même assemblée, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour KARAN S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2008118289/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Brendan Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 141.429.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August.

Before M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, a company, residing at Nore House, Bessboro Road, Blackrock, Cork, registered under the number 427894.

here represented by Mr Christophe FENDER, chartered accountant, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg, by virtue of one proxy under private seal given on July 10, 2008.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the agent and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The company appearing, through its agent, intends to incorporate a limited liability company, the Articles of which have been established as follows:

Title 1.- Legal form - Purpose - Name - Registered office - Duration

Art. 1. A limited company (hereafter the "Company") is hereby established which will be governed by the laws currently in force, especially the August 10, 1915 law on commercial companies and the present articles.

Art. 2. The object of the Company is to create, manage, develop and liquidate a portfolio of any shares and patents, to participate in the development and control of any company, to acquire any shares and patents through contribution, subscription, underwriting, purchase option or by any other means, to realise them through sale, transfer, exchange or otherwise, to develop these shares and patents, to provide assistance, loans, advances or guarantees to any companies and to refinance these loans amongst others, but not exclusively, through financial means and instruments such as loans from partners, from companies or from bank loans. The Company may borrow in a manner of its choosing and issue bonds which may be convertible.

The Company may also develop and manage all property it acquires in Luxembourg and abroad. The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase or any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In general, the Company may execute any financial, commercial, industrial, personal or real estate property transactions and take every measure possible to secure its rights and carry out any transactions which may relate to its purpose or one which may benefit it.

Art. 3. The limited liability company is incorporated under the name of BRENDAN INVESTMENTS".

Art. 4. The Company has its head office in the municipality of Hesperange. The head office may be transferred to any location within the Grand Duchy of Luxembourg,

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at 12,500,- EUR (twelve thousand five hundred euros) represented by 1.250 (one thousand two hundred fifty) shares, all having a par value of 10.- EUR (ten euros) each and all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. All shares held by the sole partner are freely transferable by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

If there are many partners, the shares may be freely transferred between partners. They are only transferable in this way to non-partners with the prior consent from partners who represent at least three quarters of the capital. In the

same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the share owners who represent three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of transfer in accordance with the provisions of article 189 of the August 10, 1915 law on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of a company, and if the company has less than three financial years, the price is determined based on the balance sheet of the last year or the last two years.

Art. 8. The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Title III.- Management

Art. 9. The Company is managed by one or several managers, who may or may not be partners, and are appointed and revocable by the sole partner or by the partners.

The manager or managers are appointed for an indefinite period and vested with the broadest powers with respect to third parties.

Limited and special powers may be delegated for determined affairs given to one or more agents, who may or may not be partners.

Title IV.- Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 10. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the 10 August 1915 law concerning limited liability companies.

As a consequence thereof the sole partner makes all the decisions which exceed the power of the managers.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers, shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 12. Each year, as of the thirty-first of December, there will be a record drawn up of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

Art. 13. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the Company's annual net profit will be transferred to the Company's legal reserve until this reserve represents at least one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason the legal reserve represents at least one tenth of the issued capital, the annual withdrawal of five percent will be taken until a tenth has been reached.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 14. The Company is not dissolved automatically by the death, bankruptcy, interdiction or financial failure of a partner.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole partner or the general meeting of partners. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole partner or, as the case may be, distributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 15. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partner(s) refer to the existing laws.

Subscription and payment

The person appearing has subscribed all the shares has fully paid them in cash so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly confirms this.

Transitional provision

The first financial year begins on the date the company is incorporated and will end on the December 31, 2009.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

Resolutions

And now, the partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the company for an indefinite period:

- Mr Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at L-1750, Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

- Mr Luc Sunnen, chartered accountant, professional address at L-1750, Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

The Company is validly bound by the sole signature of any manager.

2.- The company shall have its registered office at 23, rue des Bruyères, L-1274, Howald,

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREOF

The document having been read and interpreted for the agent of the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, une société, avec siège social à Nore House, Bessboro Road, Black rock, Cork, inscrite sous le numéro 427894

ici représentée par Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de créer, gérer, développer et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets, de participer au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets de toute origine les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à n'importe quelle société et refinancer ces prêts entre autre, mais pas exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés, d'entreprises ou des prêts bancaires.

La Société peut emprunter de la manière de son choix et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut aussi développer et gérer tous immeubles acquis au Luxembourg ou à l'étranger. La société peut en particulier acquérir par voie de souscription, vente ou par option d'achat ou par tout autre moyen, des immobilisations et stocks de toute sorte et de les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière et prendre toutes les mesures possibles pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "BRENDAN INVESTMENTS".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Toutes les parts détenues par le seul associé sont librement transmissibles par héritage ou en cas de liquidation d'une communauté entre époux et épouse.

S'il y a plusieurs associés, les parts pourront être librement transmissibles entre les associés. Les parts sont uniquement transmissibles aux non associés avec le consentement préalable des associés qui représentent au moins les trois quarts du capital. Dans le même cas, les parts pourront être transmises pour cause de décès aux non associés uniquement avec l'approbation préalable des détenteurs des parts représentant trois quarts des droits des survivants.

Dans le cas de transfert en accord avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur des parts est basée sur les trois derniers bilans de la société, et si la société a moins de trois exercices sociaux, le prix est déterminé sur la base du bilan de l'année écoulée ou sur les deux derniers.

Art. 8. La Société peut racheter ses propres actions au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

L'excédent est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés peut décider, à la majorité des votes déterminée par les lois en vigueur, que le bénéfice, après affectation en réserve, peut être reporté à nouveau ou transféré en réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 14. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La personne comparant a souscrit toutes les parts et les a entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

113179

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, ont été estimés à 1.250,- EUR.

Résolutions

Et immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-1750, Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

- Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-1750, Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

2.- Le siège de la Société est fixé au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34152. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008117979/206/230.

(080137197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Lestrade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 81.954.

—
EXTRAIT

En date du 3 septembre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 19 août 2008.

- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 19 août 2008 et ce pour une durée indéterminée.

- Helmut Tschütscher, avec adresse professionnelle au 11 Werdenbergerweg, FL-9490 Vaduz, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 19 août 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008118013/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117967/2327/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03995. - Reçu 116,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Meantime S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.262.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEANTIME S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 109.262 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 11 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, manager, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation

2.- Nomination d'un liquidateur, Madame Gabriele SCHNEIDER, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: Gabriele SCHNEIDER, Pierre SCHMIT, Sandra BORTOLUS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC / 2008 / 31914. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008117970/7241/63.

(080137218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.198.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire tenue le 12 février 2008*

Résolution

L'assemblée ratifie par ailleurs, la cooptation de M. Pierre Stemper décidée par le conseil de gérance lors de sa réunion du 5 décembre 2007.

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil de gérance:

- MM. Carl Marcel Blomme, employé privé, né 28.07.1958 à Lendelede (Belgique), demeurant professionnellement à Nijverheidslaan No 38, 8540 Deerlijk (Belgique), gérant;
Naim Gjonaj, employé privé, né le 08.10.1973 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, gérant;
Pierre Stemper, employé privé, né le 06.12.1970 à Poissy (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, gérant;
Mme Christelle Rétif, employée privée, née le 13.12.1973 à Saint Germain en Laye (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 60, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

BRENTAG FinanceCo II, Société à Responsabilité Limitée

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008117570/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Voma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 130, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.397.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Marcelline VOLZ, employée privée, demeurant à L-4810 Rodange, 2b, rue du Clopp.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner une modification essentielle ce celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "VOMA S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associée unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (125) de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Art. 7. Les CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (125) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produit de la société, constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associée unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

- Madame Marcelline VOLZ, prédite

2 - La société est valablement engagée par la signature unique de la gérante unique.

3.- Le siège social est établi à L-4940 Bascharage, 130, avenue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Volz; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2008, Relation: EAC/ 2008/ 10695. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12500 à 0,5 % = 62,50,.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2008

Signature.

Référence de publication: 2008117364/203/83.

(080136573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Vectis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 21.303.

Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 27 mars 2007 à Luxembourg

Le 27 mars 2007 ont comparu les associés de la société Vectis S.à R.L. à savoir:

- Monsieur Daniel Beerens, propriétaire de 336 parts sociales
- Monsieur Serge Raucq, propriétaire de 240 parts sociales
- Monsieur Jean-Philippe Wagnon, propriétaire de 240 parts sociales
- Monsieur Gérard Flamion, propriétaire de 144 parts sociales

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour traiter de l'ordre du jour suivant:

- Cession des parts sociales de Vectis Sàrl à la société Vectis Group S.A

Résolution

Les associés approuvent à l'unanimité la cession des 960 parts sociales de la société Vectis Sàrl à la société Vectis Group S.A.

Suite à cette cession de parts, la répartition du capital est désormais la suivante:

Vectis Group S.A, 960 parts

L'ordre du jour étant couvert, la séance est levée.

Daniel Beerens / Serge Raucq / Jean-Philippe Wagnon / Gérard Flamion
Associé / Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2008117495/5540/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Orion International Investments (OII) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.358.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 30 juin 2008

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Madame Sonja Bemtgen, administrateur, aura désormais comme adresse professionnelle: 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Xavier Mangiullo de son mandat d'administrateur, le Conseil coopte Mademoiselle Virginie Derains, employée privée, résidant 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008116290/9120/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Skyway Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.445.

—
Suite à une cession de parts sociales par acte sous seing privé avec effet au 28 avril 2008, 500 (cinq cent) parts sociales de la société SKYWAY LOGISTICS Sàrl appartenant à GALWYN LIMITED., société de droit des îles vierges britanniques, ayant son siège social Road Town 3175 P.O BOX 3175 Tortola, ont été cédées à DOFOTIN ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à 2, Chrysanthou Mylona, Dali, P.C. 2540, Nicosia, Chypre.

Dès lors l'actionariat est réparti de la façon suivante, suite à cette cession:

Associés	Total parts sociales
DOFOTIN ENTERPRISES LIMITED	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SKYWAY LOGISTICS Sàrl

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008117438/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.